

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Nombre de membres présents : 19  
Nombre de votes pour : 19  
Nombre de votes contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la Convocation : 11/05/2026  
D2026051805

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, GUILLERMIN Patrice, NAVARIN Cécile, SOCHAY Hervé, TISSERAND-BOUVARD Magali, CHEVILLARD Philippe, POCHON Laurence, CALLAND Cédric, MIVIERE Karine, DELIANCE Alexandre, CARRUBA Isabelle, NOEL Simon, NEVORET Raphaële, GAUCHE Vincent, CHANEL Virginie, CHAVEROT Vincent, NEVORET Marie-Laure, PIGUET Maxime, URVOY Gwenola  
Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance

**Objet** : Participation financière de la commune de Pirajoux

Madame le Maire indique que, par délibération en date du 1<sup>er</sup> août 2005, le Conseil Municipal a décidé de demander une participation financière aux communes de Pirajoux et de Verjon pour les élèves fréquentant l'école publique élémentaire de Marboz.

Il n'y a plus d'enfants de la commune de Verjon qui sont scolarisés à Marboz, par conséquent, seule la commune de Pirajoux versera une participation financière.

Madame le Maire indique que 15 élèves domiciliés à Pirajoux fréquentent l'école publique de Marboz depuis la rentrée de septembre 2025.

Elle rappelle que les dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour chaque élève correspondent à 1 106 € pour l'année scolaire 2025/2026.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,*

- fixe, la participation financière de la commune de Pirajoux pour chaque enfant fréquentant l'école publique de Marboz à 1 106 € pour l'année scolaire 2025/2026,
- dit que la somme de 16 590 € sera demandée à la Commune de Pirajoux pour 15 élèves.



Pour copie conforme,  
Le Maire

  
Christelle MOIRAUD